

Droit administratif fondamental (DRFO701_PUB)

 ECTS
3 crédits

 Composante
Faculté de Droit

En bref

- › **Langues d'enseignement:** Français
- › **Méthodes d'enseignement:** En présence
- › **Forme d'enseignement :** Cours magistral
- › **Ouvert aux étudiants en échange:** Oui

Présentation

Description

Le cours de droit administratif fondamental est un approfondissement du cours de droit administratif général. Reprenant les grandes thématiques du droit administratif, le cours est agrémenté de cas pratiques qui sont réalisés à la fin de chaque séance, afin de permettre aux étudiants de mobiliser leurs connaissances pour répondre à des problématiques juridiques concrètes.

Objectifs

- Maîtriser les notions fondamentales du droit administratif
- Analyser l'actualité administrative dans une perspective critique
- Maîtriser la méthodologie des exercices juridiques et plus particulièrement du cas pratique

Heures d'enseignement

CM	Cours Magistral	24h
----	-----------------	-----

Pré-requis obligatoires

Cours de droit administratif général et spécial.

Plan du cours

La structure du cours et les thématiques abordées varient chaque année, en fonction des besoins identifiés en début de semestre.

Chaque exercice travaillé en cours est réalisé en groupe, sous la supervision de l'enseignant.

Bibliographie

Ouvrages de droit administratif général et cours dispensés en licence (droit administratif général, spécial, droit des services publics, droit de la fonction publique,...)

Compétences acquises

Macro-compétence

Micro-compétences

Infos pratiques

Lieux

› Chambéry (domaine universitaire de Jacob-Bellecombette - 73)

Campus

› Chambéry / campus de Jacob-Bellecombette